MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de
Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, c**e 20e jour du mois de décembre 2022** à 19 h ***sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.***

Sont présents :

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Est également présente, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Mme Magali Filocco, directrice générale adjointe.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 20 décembre 2022, en présentiel.
Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le 16 décembre dernier par voie électronique l'avis de convocation, et ce conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile.

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 **h** et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2.
CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur les prévisions budgétaires
4. Adoption des prévisions budgétaires 2023
5. Période de questions des citoyens au président du Conseil
6. Levée de la séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires 2023

POINT 3.

2022-12-315

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch**
et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur les prévisions budgétaires 2023 soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2022-12-316

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Clarenceville est une corporation régie par les dispositions du Code municipal de la province de Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité ont pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'ils jugent essentielles au maintien des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. David Branch**

Que le conseil municipal adopte unanimement les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 qui se décline ainsi :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Les charges :	
Administration générale	639 961 $
Sécurité publique	492 255 $
Transport	861 527 $
Hygiène du milieu	800 768 $
Santé et bien-être	0 $
Aménagement, urbanisme et développement	124 621 $
Loisirs et culture	238 541 $
Frais de financement	10 322 $
Service de dette	351 347 $
Total des charges _____	***3 519 342 $***

<u>Les revenus</u>	
Taxes foncières	2 063 430 $
Autres taxes	541 630 $
Services rendus	6 900 $
Revenus de transferts	194 357 $
Tenant lieu de taxe (gouvernements)	13 300 $
Imposition de droits	48 000 $
Amendes et pénalités	2 000 $
Intérêts	10 000 $
Affectation amortissements	639 225 $
Autres	500 $
Total des revenus _____	***3 519 342 $***

Adoptée à l'unanimité

POINT 5.

2022-12

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question ne porte que sur les prévisions budgétaires 2023.

POINT 6.

2022-12-317

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RÉSOLU :
Que la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2023 soit levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Serge Beaudoin, maire	Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 20 décembre 2022